



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12/12/2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 a été adressé aux conseillers municipaux

VOTE		
Pour	22	M.ADAM Stéphane, M.ARCUCCI Patrick, Mme AURIOL Anne, M.BENEDETTO Nicolas par procuration, Mme BOUCHER Julie, M. BUCAIONI Claude, M. CAMARA Célestin, Mme DUPONT Karine, M.FERRARI Fabien, M.FRELIER Laurent, M.HURET David, Mme MARTIN Pascale, Mme NICODEMO Mélissia, M. ROSSI Patrick, M.SANTONI Jean, Mme SCOTTO Fabienne, M.SEIGNOBOS Jean-Luc, M. TASSY Jacques, Mme THIERRY Martine, Mme TROISI Valérie, M. HERAUD Jean-François par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M.AIGUEPARSES, Mme GACNIK, Mme YZQUIERDO, Mme PUNET

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

A 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 05 décembre 2022 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Mai, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents :

M.ADAM Stéphane, M. AIGUESPARSES Cédric, M.ARCUCCI Patrick, Mme AURIOL Anne, M.BENEDETTO Nicolas, Mme BOUCHER Julie, M. BUCAIONI Claude, M. CAMARA Célestin, Mme DUPONT Karine, M.FERRARI Fabien, M.FRELIER Laurent, Mme GACNIK Marie-France, M.HURET David, Mme MARTIN Pascale, Mme NICODEMO Mélissia, M. ROSSI Patrick, M.SANTONI Jean, Mme SCOTTO Fabienne, M.SEIGNOBOS Jean-Luc, M. TASSY Jacques, Mme THIERRY Martine, Mme TROISI Valérie, Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

- M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ROSSI Patrick.
- Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents excusés : NEANT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Secrétaire de séance : Mme Valérie TROISI

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h35.

Pouvoirs :

Secrétariat de séance :

M. le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
Mme Valérie TROISI est désignée secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

➤ Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 17/10/2022

M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections.

Madame YZQUIERDO souligne que ce compte-rendu apparaît partiel car il ne reprend pas l'intégralité des débats et des observations.

Monsieur le Maire rappelle que ce compte-rendu ne peut reprendre stricto sensu l'intégralité des interventions mais qu'il convient de résumer les opinions exprimées sur chaque point porté à l'ordre du jour.

VOTE		
Pour	22	M.ADAM Stéphane, M.ARCUCCI Patrick, Mme AURIOL Anne, M.BENEDETTO Nicolas, Mme BOUCHER Julie, M. BUCAIONI Claude, M. CAMARA Célestin, Mme DUPONT Karine, M.FERRARI Fabien, M.FRELIER Laurent, M.HURET David, Mme MARTIN Pascale, Mme NICODEMO Mélissia, M. ROSSI Patrick, M.SANTONI Jean, Mme SCOTTO Fabienne, M.SEIGNOBOS Jean-Luc, M. TASSY Jacques, Mme THIERRY Martine, Mme TROISI Valérie M. HERAUD Jean-François par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M.AIGUEPARSEES, Mme GACNIK, Mme YZQUIERDO, Mme PUNET par procuration

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL-91/2022 - Autorisation de commercialisation des terrains la Ferraille issus de l'autorisation d'urbanisme n° 08309222B0150- Parcelle D 2156.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame YZQUIERDO souligne que le projet délibération indique 7 lots alors que le déclaration préalable et l'arrêté en mentionne 8.

Monsieur le Maire précise que le huitième lot constitue la parcelle n°7 constitue un reliquat conservé par la Commune représentant une surface de 1678 m². Parcelle jouxtant la rivière et sur laquelle il est projeté d'y réaliser des aménagements collectifs. La parcelle n°8 est rattaché au domaine public de la commune pour y constituer des aménagements piétons.

Madame YZQUIERDO précise aussi que les modalités d'affichage de la déclaration préalable n'ont pas été établies sur la parcelle.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération pour acter le principe de la vente et que les modalités d'affichage seront établies, que les ventes pourront se faire qu'à compter de l'expiration des délais de recours des tiers et que toutes les ventes seront finalisées par une délibération. Il ajoute enfin que les parcelles ne pourront faire l'objet d'une division parcellaire.

VOTE		
Pour	22	M.ADAM Stéphane, M.ARCUCCI Patrick, Mme AURIOL Anne, M.BENEDETTO Nicolas, Mme BOUCHER Julie, M. BUCAIONI Claude, M. CAMARA Célestin, Mme DUPONT Karine, M.FERRARI Fabien, M.FRELIER Laurent, M.HURET David, Mme MARTIN Pascale, Mme NICODEMO Mélissia, M. ROSSI Patrick, M.SANTONI Jean, Mme SCOTTO Fabienne, M.SEIGNOBOS Jean-Luc, M. TASSY Jacques, Mme THIERRY Martine, Mme TROISI Valérie M. HERAUD Jean-François par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M.AIGUEPARSES, Mme GACNIK, Mme YZQUIERDO, Mme PUNET par procuration

DEL-92/2022-Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022 de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame YZQUIERDO rappelle qu'elle avait demandé où en était la réalisation des DTA et DAAT sur plusieurs bâtiments communaux. La réalisation de ces études ne relève pas d'une dépense imprévue. Elle ajoute qu'un rapport de l'APAVE a mis en avant la vétusté de plusieurs bâtiments communaux.

Monsieur FERHAT répond que l'ensemble des études et rapports pour les travaux qui ont été votés notamment les écoles sont en mairie à la disposition de tous. Il ajoute que les autres bâtiments communaux feront l'objet des études conformément à la réglementation et qu'elles seront réceptionnées courant 1^{er} trimestre 2023.

Concernant ce rapport de l'APAVE, il s'agit d'un rapport d'inspection visuelle et qu'il nécessite des études plus approfondies. En aucun cas ce rapport vaut expertise technique.

Monsieur le Maire ajoute qu'il récupère une situation assez catastrophique sur les bâtiments de la commune car ils n'ont jamais fait l'objet d'entretien, en témoigne les travaux qu'il a diligenté sur la toiture du CTM à son arrivée, conjugué à des contraintes budgétaires importantes. Les opérations nécessitent à chaque fois un temps important car de nombreux intervenants sont obligatoires (Amiante, CSPS, contrôleur technique, maîtrise d'œuvre, ...)

VOTE		
Pour	22	M.ADAM Stéphane, M.ARCUCCI Patrick, Mme AURIOL Anne, M.BENEDETTO Nicolas, Mme BOUCHER Julie, M. BUCAIONI Claude, M. CAMARA Célestin, Mme DUPONT Karine, M.FERRARI Fabien, M.FRELIER Laurent, M.HURET David, Mme MARTIN Pascale, Mme NICODEMO Mélissia, M. ROSSI Patrick, M.SANTONI Jean, Mme SCOTTO Fabienne, M.SEIGNOBOS Jean-Luc, M. TASSY Jacques, Mme THIERRY Martine, Mme TROISI Valérie M. HERAUD Jean-François par procuration
Contre	0	
Abstention	4	M.AIGUEPARSES, Mme GACNIK, Mme YZQUIERDO, Mme PUNET par procuration

DEL.93/2022-Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2022 de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Monsieur AIGUESPARSES demande si le schéma directeur a été réalisé car c'est sujet qui revient souvent.

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du schéma a été diligenté à la SPL ID 83 et qu'il est en cours de finalisation.

Monsieur AIGUESPARSES demande si la supervision de la STEP entre dans le champ de ce schéma directeur.

Monsieur FERHAT rappelle que la gestion de l'assainissement est assurée par une délégation de service public. Le délégataire est VEOLIA. Les rapports d'exploitation seront transmis en fin d'exercice et présenté en conseil municipal.

Monsieur le Maire intervient et souligne que sur ce dossier aussi il récupère une situation qui n'a fait l'objet d'aucun suivi et entretien/renouvellement des réseaux. Il indique qu'aujourd'hui la commune connaît des problèmes importants d'eaux claires parasites. Ces problèmes ont été signalés par les services de l'Etat et l'Europe depuis de nombreuses années et qu'aujourd'hui la réalisation du schéma directeur nous permettra d'apurer ces problématiques.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL-94/2022 -BP 2023 : Autorisation pour engager, liquider et mandater le 1/4 des dépenses d'investissement des Budgets primitifs 2022 de la commune, de l'Eau celui de l'Assainissement avant le vote du budget 2023.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.95/2022- Désignation du CDG 83 pour la fonction d'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection) et autorisation au Maire pour signer la convention pour la période 2023-2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Monsieur AIGUESPARSE s'étonne encore de confier des missions au CDG.

Monsieur FERHAT précise que dans le cadre de l'organisation des services, les ressources du CDG sur ces missions sont indispensables car la commune n'en dispose pas en interne. Le projet de service prévoit un agent chargé de l'hygiène et la sécurité.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.96/2022 -Validation du projet de convention pour une nouvelle Charte Forestière du massif des Maures validée par la CCCV

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL-97/2022- Modification de la composition et représentations au sein de la CAO, de la DSP, du Syndicat du massif des maures, SIVAAD et groupement de commande au sein du SIVAAD, suite à la modification du tableau du conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame GACNIK souligne que cette mise à jour intervient après un certain délai après le départ des élus concernés.

Monsieur AIGUESPARSE demande pourquoi la Commission d'Appel d'Offres ne s'est encore jamais réunie. Il indique que lors d'un conseil municipal une délibération en date du 27 août 2020 avait acté des seuils où la CAO est sollicitée pour un avis consultatif.

Monsieur FERHAT précise qu'aujourd'hui avec le nouveau code de la commande publique la CAO n'a plus qu'une compétence d'attribution principalement pour les marchés passés selon une procédure formalisée.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL-98/2022- SYMIELEC – Transferts / reprises de compétences SYMIELECVAR.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL-99/2022- Création d'une Commission des Finances

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame YZQUIERDO trouve que l'idée de cette commission est une bonne idée et remercie le Maire de lui avoir proposé. Elle demande si cette commission entre en vigueur à compter du prochain budget.

Monsieur le Maire confirme et répond qu'il est bien d'accord sur ce point.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL-100/2022- Délibération portant prise en compte de l'indemnité horaire pour travail de nuit

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion :

Madame GACNIK demande combien de manifestation ont été organisées sur l'année 2022.

Monsieur le Maire répond qu'au total 67 manifestations ont été organisées toutes cérémonies confondues et souligne que le village est redevenu vivant.

Monsieur AIGUESPARSEES demande si 2 policiers et 1 ASVP ne sont pas insuffisants pour couvrir l'intégralité de ces manifestations.

Monsieur le Maire répond que le recrutement d'un troisième policier est en cours et que les manifestations sont aussi couvertes en partie par les services techniques.

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.101 / 2022 : Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de l'étude préalable à la restauration du tableau l'Assomption de Jean DARET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter

VOTE		
Pour	26	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

Questions diverses

- **L'organisation du Conseil Municipal** : Monsieur le Maire précise que la salle de Longo Maï a été choisie pour tenir les séances du conseil et les mariages car l'ancienne salle n'était pas accueillante. Il précise que pour changer de salle il faut établir des démarches déclaratives en préfecture et que les possibilités de changement sont très limitées voir nulles car les autres salles sont très occupées ou ne permettent pas de remplir toutes les conditions d'accueil et de tenue des séances. Concernant les micros, il n'y est pas contre mais souhaite mener une étude financière pour connaître les coûts de que cela représente
- **Délestage électrique** : Monsieur le Maire souhaite porter connaissance à tous les conseillers qu'une campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès de la population et qu'il invite à la plus grande vigilance. Il indique que les mesures nécessaires ont été prises
- **Vœux** : Monsieur le Maire précise que les vœux à la population se dérouleront le 7 janvier 2023

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h50.

Mme TROISI Valérie
Secrétaire de séance



BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

